



Procès-verbal **de la séance du 28 septembre 2020, 19h00,** **à la salle du Conseil Communal de Vevey**

Président :	M. Luccarini	Yvan
Présent-e-s :	M. Casellini	Olivier
	M. Dragone	Umberto
	Mme Fawer	Manon
	Mme Ferrari	Patricia
	Mme Focking	Delphine
	Mme Fretz	Zabou
	M. Jouhaud	Pierre-Olivier
	M. Kamba	Lutete Jean
	M. Méry	Edouard
	Mme Murisier	Marie
	Mme Ramu	Agnieszka
	Mme Rentsch	Dora
	Mme Rivier	Delphine
	Mme Rufenacht	Nathalie
	Mme Schaeli	Ochelio
	Mme Simonin	Anne-Francine
	M. Stergiou	Grégory
	Mme Trolliet	Stéphanie
	M. Waser	Jonathan
Excusé-e-s :	M. Halbritter	Christian
	Mme Rusterholz	Danielle
Absente :	Mme Toumi	Béatrice

Ordre du jour :

1. Accueil du nouveau président, M. Luccarini, ainsi que d'un nouveau membre du quart professionnels, Mme Ferrari, directrice de l'EP
2. Liste de présence
3. Validation de l'ordre du jour
4. Communications du président
 - 4.1. *Fonctionnement et compétences du Conseil d'établissement*
 - 4.2. *Rencontre avec les délégué-es des conseils des élèves*
5. Informations du quart des professionnels (directions et enseignant-es)
 - 5.1. *Etablissement primaire (EP)*
 - 5.1.1. *Présentation*
 - 5.1.2. *Retournée scolaire : point de situation et mesures sanitaires*
 - 5.1.3. *Projets*
 - 5.2. *Etablissement primaire et secondaire (EPS)*
6. Informations de la DJEFS
 - 6.1. *Ecole à la montagne « La Cheneau »*
 - 6.2. *Reprise parascolaire*
 - 6.3. *Sport scolaire facultatif (loisirs sportifs)*

6.4. Mesures ado 12 – 18 ans et Conseil social école - famille

7. Informations du quart parents
 8. Informations du quart politique
 9. Informations du quart société civile
 10. Divers et propositions individuelles
-

1. Accueil du nouveau président, M. Luccarini, ainsi que d'un nouveau membre du quart professionnels, Mme Ferrari, directrice de l'EP

M. Luccarini se présente.

Municipal en charge de la DJEFS (également de la Direction des finances et de l'économie), il est automatiquement désigné président de ce conseil.

Il souhaite la bienvenue à Mme Ferrari.

2. Liste de présence

La liste de présence est complétée en début de séance.

3. Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est validé tel que présenté.

4. Communications du président

4.1. Fonctionnement et compétences du Conseil d'établissement

- M. Luccarini rappelle les articles 24, 25 et 26 du règlement du CETV afin de clarifier son fonctionnement et ses compétences. En résumé, le Conseil n'a pas de compétences décisionnelles dans le cadre du fonctionnement des établissements scolaires. Seul l'article 25b lui permet d'accorder les deux demi-journées de congé. Il peut cependant contribuer à la bonne marche de l'école par des avis, suggestions et propositions concrètes.

Mme Ramu rebondit sur l'article 25b. Elle est surprise d'avoir reçu une information de l'école, sans concertation préalable au Conseil, stipulant qu'en raison de l'annulation de la Foire de la Saint-Martin, la demi-journée de congé octroyée ce jour-là est annulée et compensée par un congé le mercredi précédent l'Ascension. Le président suggère de reprendre cette remarque au point 5. de l'ordre du jour avec les professionnels des établissements, ce qui est accepté.

4.2. Rencontre avec les délégué-e-s des conseils des élèves

- Le président souhaite fixer une date pour la rencontre avec les conseils des élèves afin que chacun-e des intervenant-e-s puissent s'y préparer et proposera quelques dates par voie de circulation électronique.

Il relève le « tableau de suivi » qui sert de base de travail et d'échange avec les élèves.

Mme Simonin informe que le Conseil des élèves de l'EPS se réunira ce vendredi. La séance du Conseil des élèves avec le CETV devrait se tenir pas trop tardivement dans l'année afin qu'il puisse y avoir un retour à l'ensemble des élèves avant la fin de l'année scolaire.

Elle se réjouit qu'après une demande de plus de trente ans, les casiers seront enfin installés.

Mme Fawer précise qu'elle a pris connaissance de la demande de casiers lors de sa prise de fonction en 2015. Elle a porté cette demande au budget et rappelle que les investissements d'un certain coût doivent être validés par la Municipalité puis le Conseil communal. En raison des restrictions budgétaires, ce n'est que cette année que la commande des casiers a pu être réalisée car validée sur le budget 2020. Concernant les attentes des élèves, elle relève l'importance de les informer sur leur faisabilité. Elle précise que sa direction est ouverte à toute demande, ce que les directions d'établissements scolaires reconnaissent. Ce qui peut être réalisé dans de courts délais est fait. D'autres sujets demandent une analyse plus approfondie et donc du temps.

5. Informations du quart des professionnels (directions et enseignant-e-s)

5.1. Etablissement primaire (EP)

5.1.1. Présentation

Mme Ferrari se présente : elle a débuté sa scolarité à Vevey et souhaite terminer sa carrière professionnelle également à Vevey ; elle a commencé à enseigner à Bex, y a pris le décanat puis la direction. En parallèle elle s'intéresse à l'histoire et a écrit quelques ouvrages notamment sur la Confrérie des vigneron. L'opportunité de reprendre la direction à Vevey l'a séduite. Elle y a pris ses fonctions le 1^{er} février 2020. Elle attache beaucoup d'importance au bien-être du jeune élève afin de lui donner goût à l'apprentissage.

Très vite elle a été confrontée à la problématique de la Covid-19 et a dû mettre en place les mesures sanitaires exigées. Cet événement lui a permis une prise de contact rapide avec les enseignant-e-s et la mise en place de l'enseignement à distance.

5.1.2. Rentrée scolaire : point de situation et mesures sanitaires

La rentrée scolaire se déroule relativement bien. Les mesures sanitaires sont sensiblement les mêmes qu'au début de la crise. Le corps enseignant porte le masque et les enfants s'y sont habitués. On compte 1'121 élèves répartis dans 61 classes avec une bonne parité filles-garçons.

5.1.3. Projets

- Grande adepte de l'école à l'extérieur, Mme Ferrari a profité des aides financières de la commune pour effectuer des sorties au superbe « canapé forestier » nouvellement installé près des tours de Gilamont ainsi que dans les parcs de la ville.
- Une classe flexible fait partie des nouveautés. Il s'agit d'une classe de 6P avec un mobilier et des accessoires pouvant être déplacés. Les enfants sont ravis ainsi que les parents qui ont pu visiter cette classe.
- Un nouveau projet consiste à organiser la visite au marché avec comme but l'achat de produits pouvant être consommés à la récréation. Ce projet est associé aux leçons de sciences.
- D'autres projets en lien avec la durabilité sont en cours dans le but de faire connaître aux élèves le fonctionnement de leur ville.
- La directrice informe que deux nouvelles doyennes ont pris leur fonction et qu'un-e éducateur-trice en milieu scolaire sera engagé-e début 2021 dans le cadre de « l'école à 360° » parallèlement aux deux conseillères sociales « école-famille » engagées au service du Secteur jeunesse de la Ville.

Mme Focking demande s'il existera d'autres classes flexibles. Mme Ferrari répond que la manière de travailler dans une telle classe est particulière. L'enseignante actuelle de cette nouvelle classe s'est montrée volontaire et sur un projet pilote de trois ans. Suite à cette expérience, on verra si ce projet pourra être reconduit. Elle précise qu'au niveau financier, l'équipement d'une telle classe est nettement moins cher qu'un équipement standard.

Mme Fawer salue ce projet dont le matériel est financé par la commune. Elle souligne que ce type de projet se construit en étroite collaboration avec l'école.

Mme Murisier, enseignante, transmet les échanges reçus de ses collègues :

- la rentrée, avec sa situation sanitaire particulière, se passe bien de manière générale, même si le masque met une certaine distance entre les enseignant-e-s et les parents ;
- des enseignant-e-s du collège de la Part-Dieu s'intéressent à une formation sur la « discipline positive » ;
- le projet « forêts » qui a débuté au collège des Crosets va s'étendre à l'ensemble des établissements ;
- quelques classes ont participé au Festival Images et ont eu beaucoup de plaisir.

M. Waser s'inquiète sur le fait que, suite au coronavirus, certaines activités des PPLS n'ont pas repris. Mme Ferrari répond qu'un collaborateur est toujours à l'assurance, qu'une nouvelle personne a été engagée mais pas au temps complet de la personne absente.

Mme Fretz confirme que c'est une difficulté.

Mme Simonin questionne le CETV : « ne pouvons-nous rien faire pour changer cette situation, soit un manque d'un 80% au niveau psychologie et logopédie ? »

Mme Fawer répond que le CETV peut tout à fait rédiger un courrier au Canton et aux autorités communales faisant part de son inquiétude face à cette situation.

5.2. *Etablissement primaire et secondaire (EPS)*

Mme Fretz transmet les informations suivantes :

- Pendant la période de semi-confinement de mi-mars à mi-mai, 80 ordinateurs ont été distribués à des élèves sans accès à un ordinateur à domicile.
- Un programme informatique de vidéoconférence appelé « Teams » a été mis en place afin que tous les enseignant-e-s et élèves puissent y avoir accès.
- Elle remercie la Ville de l'avoir soutenue dans son souhait de célébrer les promotions de fin de scolarité.
- Les deux réunions des parents de la rentrée des classes de 11e année ont pu se tenir avec succès. Celles des 8e et 10e années ont été supprimées. Une présentation PowerPoint a été déposée sur le site de l'EPS afin que les parents puissent avoir les informations. La réunion des parents des 9e années se tiendra la semaine prochaine.
- Aucun enseignant n'a été déclaré positif au coronavirus ni mis en quarantaine, ce qui est réjouissant par rapport à d'autres communes vaudoises.
- Suite aux nombreuses rudes bagarres et autres violences rencontrées l'année passée, elle a fait appel au Département pour obtenir de l'aide. Un soutien a été mis en place par l'arrivée en juin d'un éducateur en milieu scolaire. Il a été convenu que la direction lui transmet le nom de chaque élève présentant des difficultés (rupture avec l'école, absentéisme, tabagisme, violent ou provoquant des bagarres). Une séance réunissant tous les intervenants professionnels s'occupant des élèves s'est tenue afin de définir les rôles de chacun.
- Le projet d'une classe flexible en 7e année est étudié pour l'année prochaine.
- Elle remercie pour l'installation prochaine des casiers d'élèves.
- Le Canton a imposé une personne responsable, dans chaque établissement, sur le thème de la durabilité. La faisabilité est actuellement étudiée.
- « Grève du climat » : en raison du coronavirus, la directrice n'a pas fait de publicité cette année.
- 4 classes de 7P et 8P sont parties en camp dans le Jura. Tout s'est bien passé.
- Depuis 2017/2018, le principe de gratuité de l'école est mis en place. Le coût des camps scolaires reste extrêmement élevé et il a fallu choisir entre les différents camps. Le Conseil de direction a décidé de supprimer les camps de ski de 10e année et de maintenir les voyages d'études de 11e année.
- Toutes les classes visitent le Festival Images ce qui est réjouissant.
- Deux demi-journées de congé sont décidées par le CETV. En raison de l'annulation de la Foire de la Saint-Martin, la directrice a décidé d'attribuer celle donnée habituellement ce jour-là à une date ultérieure. Par rapport au calendrier annuel et en accord avec la DJEFS, le mercredi 12 mai 2021 précède l'Ascension a été convenu. Elle ajoute qu'un projet de portes-ouvertes le mardi 11 mai 2021 est prévu pour toutes personnes désireuses de visiter l'école.
- De nouvelles bagarres ainsi que des dégâts d'eau volontaires ont malheureusement été constatés au collège Bleu. Des incivilités verbales avec jets d'objets sont également à déplorer à la sortie des cours. Suite à l'intervention de Mmes Trolliet et Focking sur l'utilisation des portables par les élèves, une discussion s'ensuit. Il est établi que des querelles avec rendez-vous de bagarres sont fixés sur les réseaux sociaux. M. Dragone a pu observer que des disputes naissaient en classes puis se réglaient dans la cour.
- Projet Lift : 13 élèves sont intéressés cette année. La directrice relance son invitation : « connaissez-vous des patrons disposés à accueillir des jeunes ? ».
- 10VP : une semaine de stage en entreprise est proposée afin de permettre aux élèves de découvrir le monde professionnel.

Mme Simonin, enseignante, transmet les informations suivantes :

- Le projet Lift pour les 10VP prévu en juin n'est pas rendu obligatoire mais fortement conseillé.
- La mise en place du « concept 360° » a conduit à un retour des élèves placés en classes spéciales dans des classes traditionnelles. Une certaine confusion a régné parmi les enseignant-e-s et les élèves.
- Les nouvelles adresses « edu-vd » ne sont pas encore bien comprises par les élèves – certains détournent encore leur adresse privée.
- Festival Images, une nouveauté cette année : les classes de 9e, 10e et 11e années ont également participé à un atelier comme les classes de 7e et 8e.
- Le Conseil de direction s'est prononcé sur les camps. Le corps enseignant aurait apprécié d'être également concerté. Mme Simonin aurait aimé en discuter au sein du CETV avant qu'une décision ne soit prise. Il était de tradition d'apprendre à skier aux élèves veveysans et de terminer par un camp de 10e. Il a été privilégié le camp d'études de 11e année. Mme Simonin rapporte la déception de certains enseignants de sport du fait que les subsides J+S profitent à présent à la Ville et non à l'école.
- Les téléphones portables des élèves doivent rester dans les sacs. Elle contrôle l'entrée des élèves dans le bâtiment 4x/semaine et fait de son mieux pour vérifier que cette directive soit respectée. Au vu de la manière de procéder d'autres enseignant-e-s, elle se sent parfois désarmée.

Mme Fawer revient sur le financement des camps depuis la décision du Tribunal fédéral (TF) de décembre 2017 et le principe de gratuité de l'école. Avant l'arrêt du TF, la Ville finançait Fr. 60.- par enfant pour les camps d'études, soit un montant d'env. Fr. 12'000.- par an ; le solde était financé par les élèves et les parents. En lien avec les restrictions budgétaires, et depuis 2018, la Ville n'a pas adapté son budget de Fr. 80'000.- pour financer pleinement les camps d'études.

Concernant la remarque de Mme Simonin au sujet des subsides J+S, elle rappelle que toutes les charges inhérentes aux camps sont financées par la Ville. Ces subsides contribuent à les réduire, raisons pour lesquelles elles sont versées aux communes.

Concernant la décision de déplacer la demi-journée de congé suite à l'annulation de la Foire Saint-Martin, et pour répondre à la remarque de Mme Ramu, Mme Fawer précise qu'il ne s'agissait aucunement d'enlever une prérogative au CETV. Dans le cadre de la Covid-19 et de la situation de crise et d'urgence dans laquelle se sont trouvés les directions d'établissement et les services de la Ville, il fallait prendre une décision rapidement, d'entente avec les établissements scolaires.

Mme Ramu soumet trois questions :

- Est-il vraiment nécessaire d'octroyer cette demi-journée de congé au vu du temps chargé du corps enseignant et des parents ? Mme Fawer répond qu'il s'agissait d'une proposition des directions d'établissement.
- Est-ce que la décision de supprimer les camps de 10^e est définitive ou ponctuelle ? Mme Fawer répond que non, rien n'est figé. M. Luccarini ajoute que ce n'est pas en raison d'une décision du TF que les enfants seront privés d'activités. Cette année les camps sont annulés mais aussi principalement en raison de la Covid-19. Il ajoute avoir demandé que le montant de Fr. 80'000.- soit à nouveau prévu au budget de la DJEFS pour 2021. Il lui faudra ensuite convaincre l'ensemble de la Municipalité de son bienfondé puis celui du Conseil Communal.
- Est-ce que cette année la journée « Oser les métiers » des classes de 7^e à 9^e année aura lieu ? Mme Fretz répond que oui, mais elle se tiendra en classe. Mme Simonin ajoute que la sortie au « Salon des métiers » est, à ce jour, maintenue.

Mme Fretz revient sur l'aide financière J+S. Elle salue plus particulièrement les vingt enseignants qui se sont formés en cours J+S afin d'être plus performants lors des camps.

6. Informations de la DJEFS

Mme Fawer transmet les informations suivantes :

6.1. Ecole à la montagne « La Cheneau »

- La DJEFS a reçu un préavis favorable du Conseil Communal concernant le financement du crédit d'étude pour la transformation du Chalet. Un préavis pour sa réalisation sera déposé en 2021 et, si validé, les travaux de rénovation commenceront en mars 2022.
- Les camps jeunesse organisés à La Cheneau en été n'ont pas eu lieu faute d'inscriptions.
- Tous les camps scolaires prévus depuis la rentrée scolaire ont pu avoir lieu dans un contexte toutefois complexe en lien avec les exigences sanitaires liées à la Covid-19.

6.2. Reprise parascolaire

- La reprise s'est bien passée dans un contexte sanitaire exigeant.
- Les UAP sont pleines, en particulier la tranche de midi.
- Les réfectoires sont également complets.
- Quelques plaintes de parents sont en cours de traitement en lien notamment avec la nourriture.
- Le nombre de repas végétariens hebdomadaires passera de 1 à 2 l'année prochaine.
- Un projet-pilote de 4 jours végétariens et 1 avec viande ou poisson sera expérimenté dans une garderie, d'entente avec toutes les personnes concernées.
- L'OSEO est un nouveau partenaire de la DJEFS pour la livraison de légumes et fruits locaux et biologiques, comme d'autres fournisseurs locaux.

6.3. Sport scolaire facultatif (loisirs sportifs)

- La Ville dispose d'un catalogue de prestations très attractif dans le cadre des loisirs sportifs pour les écoliers de Vevey. Cette année, la plateforme de réservation a été saturée dès les premières heures d'ouverture avec de nombreuses plaintes de parents. Une réflexion est portée pour éviter la même situation l'an prochain.

6.4. Mesures ado 12 – 18 ans et Conseil social école - famille

- Le Secteur jeunesse propose, en collaboration avec le SPJ, une mesure pour les adolescents de 12 à 18 ans avec des appuis scolaires, un soutien pour la recherche de formation notamment.
- Le Conseil social école-famille travaille étroitement avec l'école pour épauler les familles en difficulté et permettre à l'écolier de déployer son énergie à l'école. Le nombre de prises en charge va croissant.

La période « Covid » s'est relativement bien passée dans ses services. Mme Fawer saisit l'occasion pour remercier tous les partenaires présents qui se sont engagés pour assurer le bien-être des enfants et des jeunes.

M. Méry demande s'il est possible que des parents viennent manger au réfectoire. Mme Fawer répond que oui, à l'instar des testeurs de la Fourchette Verte, des parents pourraient venir goûter la nourriture des enfants. Cela est déjà possible dans les garderies. Elle se charge de mettre cela en place avec son secteur.

7. Informations du quart parents

Mme Rivier transmet les points suivants :

- Annotations des tests assimilés et significatifs : selon la LEO, l'enseignant doit annoncer par oral l'évaluation mais n'est pas tenu à l'insérer dans l'agenda ; certains enseignants le notent, d'autres pas ce qui crée une disparité chez certains parents qui se sentent lésés notamment dans les classes de 3P. Pourrait-on harmoniser cette façon de faire ? Mme Ferrari répond que oui, on pourrait imaginer de le noter pour tout le monde.
- Le bruit court que les ECR n'auraient pas lieu cette année ? Mmes Ferrai et Fretz répondent que rien de tel n'est actuellement envisagé.
- Le quart parents souhaite organiser son assemblée annuelle en novembre et demande si cela est possible. Mme Fawer répond que cela dépend du nombre de personnes attendues ainsi que la date

choisie. Elle invite ses membres à adresser une demande au Secteur éducation qui analysera les possibilités en lien avec l'actualité sanitaire.

Mme Ramu demande ce qu'il en est du lieu de récréation des enfants dans le Jardin du Rivage car suite à différentes manifestations locales, ils n'ont pu y aller. Mme Fretz répond que depuis deux ans, le périmètre de la récréation s'est étendu de la cour bétonnée à un espace défini dans le jardin. Quand le panneau est au vert, c'est que les doyens pourront assurer une surveillance dans le jardin. En raison de la météo saisonnière, les enfants peuvent, en général, y aller jusqu'en octobre et dès les vacances de Pâques. Mme Ramu estime que pour des enfants de 7^e année qui doivent souvent se déplacer seuls dans la ville pour rejoindre un autre collège, le fait qu'il peut être difficile pour les doyens de surveiller les enfants dans le parc n'est pas un argument pour les priver du Jardin.

Mme Fawer partage que le lieu du Collège des Galeries est particulier avec un préau qui est également un lieu de passage routier pour différents chantiers (Festival Images, patinoire, ...).

M. Jouhaud transmet les points suivants :

- Etudes surveillées : un papa rapporte qu'un surveillant avait transmis à sa fille qu'elle ne pouvait effectuer que les devoirs de la semaine mais pas ceux de la semaine suivante. Mme Fawer répond qu'il s'agit là d'une maladresse de la personne en charge des devoirs surveillés. Si un enfant souhaite effectuer des devoirs il peut rester. Cette personne ainsi que tous les autres surveillants ont été recadrés dans ce sens afin qu'une information commune soit transmise. L'enfant peut partir dès qu'il le souhaite ou rester jusqu'à 18h pour effectuer des devoirs. Mme Fawer rappelle que le lieu des devoirs surveillés est un lieu d'étude que l'enfant choisit de faire.
- Chœur Smile, absence d'un enseignant : une maman regrette un manque d'information. Mme Fretz présente ses excuses si l'information a mal passé. Normalement, toute information est présentée sur l'écran numérique sous forme de slides à l'entrée du collège. Tous les élèves n'y sont pas forcément attentifs. Le mode de transmission des informations demande une réflexion.
- Déplacement des 7^e années le 1^{er} jour d'école : les enfants reçoivent un plan des différents bâtiments afin qu'ils sachent où se rendre. Cette information reste floue. Comment toucher davantage les parents afin qu'ils s'assurent chaque matin que leur enfant a bien compris où il doit se rendre ? Mme Fretz réfléchit à une solution.
- Structure de la Fourchouette : l'offre a été réduite ce qui a mis certaines familles en difficulté pour la rentrée scolaire. Est-ce que la Ville pourrait palier à ce déficit ? Mme Fawer répond par la négative. Les prestations des UAP s'arrêtent effectivement à la 6P. A voir s'il existera une volonté politique pour étendre l'offre de la Ville. Elle précise qu'il reste de la place dans les UAP pour les prestations du matin et de l'après-midi et invite les parents en difficulté à y inscrire leurs enfants. M. Luccarini ajoute que le manque de place se situe essentiellement pour les enfants en âge préscolaire.

Mme Troillet a été confrontée à la demande suivante : une lettre aurait été envoyée aux parents des UAP indiquant qu'il fallait à présent choisir entre UAP et devoirs surveillés ce qui renvoyait à une certaine confusion. Mme Fawer prend note et clarifiera. Elle invite les parents à se tourner également vers les associations de quartier telles que la Jouerie et Trempline. M. Luccarini transmet que les nouvelles contraintes légales rendent difficile le développement de structures alternatives telles que la Fourchouette. A voir si, dans le futur, une volonté politique permettra d'élargir l'offre communale tout en sachant que ces prestations sont très chères.

Mme Focking revient sur la problématique de la barrière située devant le collège des Crosets et évoqué en janvier dernier. Un travail a bien été effectué mais à la mauvaise place. Elle enverra une photo pour suivi au Secteur éducation.

8. Information du quart politique

Aucune information n'est transmise.

9. Information du quart société civile

M. Méry transmet les informations suivantes :

- Certains enfants ont été déçu par le manque d'informations dans leur classe en lien avec la Covid-19.
- Il relève une frustration de certains parents d'élèves de 8P de n'avoir pu parler au corps enseignant en lien avec la Covid-19.
- Utilisation du téléphone portable : tous les enfants n'en possèdent pas et il souhaiterait qu'on élabore d'autres moyens d'informations pour les élèves.

- Suite aux remarques transmises lors de la séance d'octobre 2019 en lien avec la vente et consommation de drogue constatée aux abords de la gare de Vevey, il relève avoir vu la présence de policiers ce qui le réjouit car contribue à rétablir un sentiment de sécurité.
- La Fourchette : il déplore la fin de la prestation de l'après-midi en lien avec de nouvelles dispositions légales.
- Il remercie les directions d'établissement d'avoir su garder la tête froide durant la crise en apercevant l'esprit sain des enfants.

M. Luccarini répond qu'une interpellation a été déposée au Conseil communal concernant le sentiment d'insécurité aux abords de la gare et qu'une réponse sera donnée le 8 octobre. Une réelle réflexion est menée autour de la problématique en lien avec la vente de drogue qui représente un véritable problème de société car s'il y a vendeur c'est que la demande est aussi là.

Mme Fretz entend les difficultés mentionnées dont celle de l'annulation des réunions de parents de 8P et qui n'a pas été prise facilement. Le semi-confinement a démontré la difficulté des informations transmises par portable ou borne wifi durant la période Covid-19.

M. Waser transmet les informations suivantes :

- La Lanterne magique : aucune baisse d'inscription n'est à déplorer à la rentrée malgré la situation. Il remercie les établissements de poursuivre la distribution des brochures.
- Une partie des abords des cinémas Rex sont en zone piétonne ce qui est réjouissant notamment pour l'accueil des enfants.
- Le Festival VIFFF se tiendra du 22 au 25 octobre. Des jeunes bénévoles pour le jury dès l'âge de 15 ans sont recherchés.
- La Foire de la Saint-Martin : faisant partie du comité organisationnel, il rappelle les valeurs soit le partage et l'ouverture. Dès lors et même si l'événement est annulé cette année, il remercie les établissements pour avoir organisé cette journée de portes ouvertes. Le souhait du comité est d'organiser un événement sous la Grenette pour rappeler l'historique de la fête. Une brochure a été créée l'année passée et il propose aux enseignants de le contacter.
- Salles de cinéma : les contraintes sanitaires ne sont pas les mêmes que d'autres lieux de rassemblement. A ce jour le masque y est obligatoire dès l'âge de 12 ans mais le nombre de personnes n'est pas limité.

10. Divers et propositions individuelles

- M. Waser propose que le CETV rédige et envoie un courrier aux PPLS concernant la problématique évoquée plus haut. Mme Simonin appuie cette suggestion. Mme Fretz propose d'élaborer un projet de lettre.
- M. Kamba revient sur un point discuté lors d'une dernière séance soit l'élaboration de jardins potagers au sein des établissements. Qu'en est-il ? Mme Simonin répond que le projet prévu au collège Jean-Kratzer, en raison de la conceptualisation, est en stand by. M. Kamba a remarqué les jardins sauvages aux collèges de Plan et des Crosets. Mme Fawer répond qu'il appartient aux enseignants d'élaborer avec leurs élèves un projet de jardin potager afin de se l'approprier et de le rendre viable. La question demeure lorsque les enseignants et les élèves ne sont plus là, notamment durant les vacances scolaires et ce qu'il convient mettre en place pour que les plantes ne meurent pas une fois l'école finie. Un tel projet doit s'inscrire dans la durée avec peut-être des professionnels de la Ville qui assurent le suivi. Elle évoque le jardin au collège de Charmontey qui est sous la responsabilité de l'Association de permaculture de la Riviera et qui fonctionne bien : des parents et des membres de l'association assurent le relais pour entretenir le jardin pendant les week-end et les vacances scolaires par exemple. Pour les jardins sauvages, elle fera un retour au prochain conseil.

M. Luccarini proposera par voie de circulation électroniques les dates des prochaines séances.

Il remercie l'assemblée pour la qualité de ses interventions et lève la séance à 21h45.

le président :

la secrétaire :

Yvan Luccarini

Chantal Mercier